InSCrivez le Nom du Participant ou programme

Inscrivez le nom du personne-ressource principale

Inscrivez une adresse postale

Inscrivez une adresse e-mail

Inscrivez un numéro de téléphone

PÉriode de rapport: Inscrivez la date de dÉbut de la PÉriode de rapport (MM/JJ/AAAA) - Inscrivez la date de FIN de la PÉriode de rapport (MM/JJ/AAAA)

Inscrivez la date du rapport (Mois, jj, aaaa)

Le rapport de suivi de la TREES et les pièces jointes décrivent la performance continue du Participant, y compris un résumé des activités réalisées et des données collectées et quantifiées pour les réductions d’émissions pendant la période de rapport.

Veuillez remplir ce formulaire et le soumettre via votre compte de registre ART. Les pièces jointes peuvent également être téléchargées via le compte du registre ART. Les instructions pour remplir le modèle sont incluses en *italique* et peuvent être supprimées avant la soumission du document rempli. Les champs gris sont inclus là où les Participants doivent remplir les informations. Les cellules grises peuvent également être supprimées si nécessaire pour faciliter l'inscription d'information.

#### information sur le Participant

| **Entit** | |
| --- | --- |
| pays | Juridiction (si inscrivant en tant que Participant sous-national) |
|  |  |

| **ORGANISATION REPRÉSENTATIVE ET coordonnées** | |
| --- | --- |
| Nom d’Organisation | Adresse postale |
|  |  |
| Prénom | nom |
|  |  |
| addresse e-mail | NUMéRO DE Téléphone |
|  |  |
| BRÈVE DESCRIPTION DE L'AUTORITÉ JURIDIQUE POUR REPRÉSENTER LE PAYS OU LA JURIDICTION | |
|  | |

#### PARTENAIRES DU PROGRAMME

*Fournissez une liste de toutes les autres organisations et individus qui ont aidé ou aideront à préparer le rapport de suivi pour la TREES, y compris les agences gouvernementales supplémentaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et / ou des autres consultants techniques. Veuillez inclure une brève description de leur rôle.*

|  |
| --- |
|  |

#### PÉRIODE DE Rapport ET PÉRIODE DE CRÉDIT INITIALE

*Identifiez les dates pour la période de rapport et la période de crédit initiale couvert par ce rapport de suivi.*

| **pÉriode de Rapport** | | | | **pÉriode de CrÉDIT** | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Début |  | Fin |  | Début |  | Fin |  |
|  | mm/jj/aaaa |  | mm/jj/aaaa |  | mm/jj/aaaa |  | mm/jj/aaaa |

#### ZONE DE COMPTABILITÉ

*Identifiez si la zone de comptabilité proposée est nationale ou sous-nationale. Si une zone de comptabilité sous-nationale sera utilisée, indiquez quelle(s) juridiction(s) devrai(en)t être incluses. De plus, identifiez le total des hectares de forêt et le pourcentage de forêt nationale couvert par la zone de comptabilité. Un fichier géoréférencé du forme système d'information géographique (SIG) des limites de la zone de comptabilité (sous-nationale ou nationale) doit être soumis avec ce document.*

|  |
| --- |
|  |

#### CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

*Pour chaque critère d’amissibilité ci-dessous, décrivez comment le programme REDD+ répond au critère.*

1. Le Participant à la TREES est un gouvernement national ou un gouvernement sous-national qui n’es pas plus d’un niveau sous le niveau national.

|  |
| --- |
|  |

1. Si une zone de comptabilité sous-nationale est proposé par un gouvernement national ou par un gouvernement sous-national:

* La limite du zone de comptabilité sous-nationale correspond à l'ensemble du territoire d'une ou plusieures juridictions qui ne sont pas plus d’un niveau sous le niveau national; ET
* La zone de comptabilité comprend une superficie forestière totale d'au moins 2,5 millions d'hectares

|  |
| --- |
|  |

1. Si le Participant est un gouvernement sous-national, le Participant à déjà ou recevra une lettre du gouvernement national autorisant sa candidature et sa participation à l’ART.

|  |
| --- |
|  |

1. Le Participant ou son pays a inclus des forêts dans ses Contributions Déterminées au Niveau National (CDN).

|  |
| --- |
|  |

1. Le Participant ou le pays du Participant a un système pour fournir des informations sur les garanties.

|  |
| --- |
|  |

#### DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LES RÉDUCTIONS Des ÉMISSIONS À ÉMETTRE PAR L'ART

*Fournissez un bref résumé des droits du Participant aux REs générés dans la zone de comptabilité ou une description de la manière dont les droits seront obtenus conformément à la législation nationale, y compris si des accords ont été conclus qui prévoient ces droits. Cela peut inclure des cadres réglementaires, des lois ou des ordonnances administratives, et des accords pour le transfert des droits aux ERs ou d'autres accords qui existent avec les propriétaires fonciers ou les propriétaires de projets.*

|  |
| --- |
|  |

#### GARANTIES

|  |
| --- |
| **Garantie DE CANCUN A** |
| **THÈME A.1** Cohérence avec les objectifs du programme forestier national |
| **Indicateur StructurEl:** Le cadre juridique national des actions de REDD+ est clairement défini et conçu en cohérence avec les politiques/programmes nationaux concernant la forêt et, le cas échéant, sous-nationaux.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures et des ressources pour s'assurer que les actions de REDD+ sont intégrées dans le cadre politique plus large du secteur forestier et que les incohérences ont été identifiées et résolues.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** La mise en œuvre des actions de REDD+ avait la cohérence ou la complémentarité avec les objectifs des politiques/programmes concernant la forêt nationaux et, le cas échéant, sous-nationaux.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME A.2** Cohérence avec les objectifs des conventions et accords internationaux pertinents |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national, pour les activités REDD+ reconnaît et promeut l'application des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents dans le contexte de la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour garantir que les activités REDD+ intégrent des mesures spécifiques qui reconnaissent et promeuvent l'application des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** La mise en oeuvre des activités REDD+ avait la cohérence ou la complémentarité avec les objectifs des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |

|  |
| --- |
| **Garantie DE CANCUN b** |
| **THÈME B.1** Respecter, proteger, et exercer le droit d'accès à l'information |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les Participants ont mis en place des procédures d'accès aux informations conformément aux normes internationales au regard des droits de l'homme, qui sont ancrées dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Pour promouvoir l'accès à l’information, les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux ratifiés, et/ou le cadre juridique, les politiques et les programmes nationaux, et le cas échéant, sous-nationaux.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Le public a pris connaissance et a exercé le droit de rechercher et de recevoir des informations officielles sur la mise en œuvre des activités REDD+, ainsi que sur la prise en compte et le respect des garanties pendant la mise en œuvre.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME B.2** Promouvoir la transparence et la prévention de la corruption, y compris la promotion de mesures anti-corruption |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les Participants ont mis en place des mesures anti-corruption qui reflétent les principes de l'État de droit, la bonne gestion des affaires et les propriétés publiques, l'intégrité, la transparence et la responsabilité, et celles-ci sont ancrées dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, qui comprennent des mesures anti-corruption tenant compte des principes de l’État de droit, la bonne gestion des affaires et les propriétés publiques, l'intégrité, la transparence et la responsabilité.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** La répartition des bénéfices de REDD+ liés à la mise en œuvre des activités REDD+ a été réalisée de manière équitable, transparente et responsable, conformément aux conventions et accords internationaux ratifiés et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME B.3** Respecter, protéger et réaliser les droits fonciers |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les Participants ont mis en place des procédures pour la reconnaissance, l'inventaire, la cartographie et la sécurité des droits aux terres et aux ressources coutumiers et statutaires liée à la mise en œuvre des activités REDD+, et celles-ci sont ancrées dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, qui comprennent un processus efficace pour reconnaître, inventorier, cartographier et garantir les droits (statutaires et coutumiers) aux terres et aux ressources pertinentes pour la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Conformément aux conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou au cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national, les parties prenantes pouvaient accèder, utiliser et contrôler les terres et les ressources; et aucune réinstallation involontaire n'a eu lieu sans le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des peuples autochtones et des communautés locales (ou l’équivalent) concernés.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME B.4** Respecter, protéger et assurer l'accès à la justice |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les Participants ont mis en place des procédures pour garantir un accès non discriminatoire et sans coût prohibitif aux mécanismes de règlement à tous niveaux pertinents, et celles-ci sont ancrées dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national comprenant des procédures judiciaires et/ou administratives concernant les recours juridiques, qui, entre autres, donnent accès aux peuples autochtones, aux communautés locales ou aux parties prenantes équivalentes ayant un intérêt juridique reconnu.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les resolutions au litiges et demandes concurrentes, ainsi que des recours juridiques efficaces, ont été fournis pour toute infraction aux droits.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |

|  |
| --- |
| **GARANTIE DE CANCUN c** |
| **THÈME c.1** Identifier les peuples autochtones et les communautés locales, ou l’équivalent |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les Participants ont mis en place des procédures qui exigent l'identification de l'identité distincte des peuples autochtones et des communautés locales, ou l'équivalent, et de leurs droits respectifs, et celles-ci sont ancrées dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, qui identifient les peuples autochtones et/ou les communautés locales ainsi que leurs droits respectifs.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les peuples autochtones et les communautés locales, ou l’équivalent, ont été identifiés, et leurs droits et intérêts respectifs ont été reconnus dans la conception des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME C.2** Respecter et protéger les connaissances traditionnelles |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, définissent, respectent et protègent les connaissances des peuples autochtones et/ou des communautés locales.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, qui visent à protéger les droits des peuples autochtones et/ou des communautés locales aux leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles respectives.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et/ou des communautés locales, ou l’équivalent, ont été identifiées et intégrées dans la conception et la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME C.3** Respecter, protéger et réaliser les droits des peuples autochtones et/ou des communautés locales, ou l’équivalent |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les Participants ont mis en place des processus qui reconnaissent, respectent et protègent les droits de l’homme et les libertés fondamentales de leurs citoyens, avec une reconnaissance de l’identité et les droits distincts des peuples autochtones et/ou des communautés locales, ou l'équivalent, conformément au droit, aux institutions et aux pratiques coutumiers et applicables, et ces processus sont ancrés dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents, et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, afin de protéger et réaliser les droits des communautés locales et des peuples autochtones, ou l’équivalent, et d’assurer le respect de leur intégrité pendant la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones et des communautés locales, ou l’équivalent, ont été identifiés et intégrés dans la conception et la mise en œuvre des activités REDD+ axées sur les résultats.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |

|  |
| --- |
| **GARANTIE DE CANCUN D** |
| THÈME D.1 Respecter, protéger, et réaliser le droit de toutes les parties prenantes à la participation intégrale et effective dans la conception et la mise en œuvre des activités REDD+ |
| INDICATEUR STRUCTUREL: Les Participants ont mis en place des procédures qui reconnaissent, respectent et protègent le droit de toutes les parties prenantes de participer pleinement et efficacement, avec accès à des informations fournies d’une manière culturellement appropriée et à temps, et celles-ci sont ancrées dans des conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national et, le cas échéant, sous-national; l'accès aux mécanismes de recours est établi pour garantir le respect du processus de participation.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents, et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, afin de permettre et veiller une participation pleine, efficace et opportune à la conception et à la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les parties prenantes ont participé pleinement et effectivement à la conception et la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME D.2** Promouvoir des procédures participatives adéquates pour une participation significative des peuples autochtones et des communautés locales, ou l'équivalent |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, reconnaissent, respectent, et protègent les droits respectifs des peuples autochtones, communautés locales, ou l'équivalent de participer à travers leurs structures et processus de décision respectifs,[[1]](#footnote-2) qui ainsi nécessite la réalisation des procédures appropriées dans un climat de confiance réciproque.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents, et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, afin de garantir, le cas échéant, la participation des peuples autochtones et/ou des communautés locales ou l'équivalent selon leurs droits respectifs et leurs structures et procédures de prise de décision.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** La planification, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation des activités REDD+ ont été, le cas échéant, entreprises avec la participation des peuples autochtones et/ou des communautés locales, ou l'équivalent, y compris à travers le CLPE, conformément à le cadre jurisdique pertinent international et/ou national, et le cas échéant, sous-national, ainsi que conformément à leurs droits respectifs et à leurs structures et procédures de prise de décision.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |

|  |
| --- |
| **GARANTIE DE CANCUN e** |
| **THÈME E.1** Ne pas convertir les forêts naturelles |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national définissent systématiquement le terme de forêts naturelles, les distinguant des plantations, lorsque la répartition spatiale des forêts naturelles est cartographiée.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents, et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, afin de veiller que la conception et la mise en œuvre des activités REDD+ évite la conversion des forêts naturelles.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les activités REDD+ n'a pas entraîné la conversion des forêts naturelles en plantations ou en d'autres utilisations des terres.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **THÈME E.2** Protéger les forêts naturelles, biodiversité et services écosystémiques |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national identifient les priorités pour la protection et la conservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques auxquelles les activités REDD + pourraient contribuer.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents, et/ou le cadre juridique national afin de veiller que les activités REDD+ sont conçues et mises en œuvre avec l’ojectif d'éviter les impacts négatifs sur les forêts naturelles, la biodiversité, et les services écosystémiques qui pourraient etre touchés.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les activités REDD+ promeuvent la protection et l'entretien des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| THÈME E.3 Amélioration des bénéficessociaux et environnementaux |
| **INDICATEUR STRUCTUREL:** Les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents et/ou le cadre juridique national réglementent l'évaluation des avantages sociaux et environnementaux des interventions dans les secteurs liés aux activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont utilisé des mandats, des procédures, et des ressources pour mettre en œuvre les conventions et accords internationaux, ratifiés, et pertinents, et/ou le cadre juridique national, et le cas échéant, sous-national, afin de veiller que les bénéfices sociaux et environnementaux sont identifiés et intégrés dans la conception et la mise en œuvre des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| **INDICATEUR DE RESULTATS:** Les activités REDD+ ont contribué a l’accroissement des bénéfices sociaux et environnementaux.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |

|  |
| --- |
| **GARANTIE DE CANCUN F** |
| **THÈME F.1** Le risque d'inversion est integré dans la conception, la hiérarchisation, la mise en œuvre et les évaluations périodiques des politiques et mesures REDD+.[[2]](#footnote-3) |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont identifié et integré des mesures visant à prendre en compte les risques d’inversion dans la conception, la hiérarchisation, la mise en œuvre et les évaluations périodiques des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| Les indicateurs structurels et de résultats n'ont pas été élaborés pour la Garantie F car ces questions sont largement traitées par les exigences d'autres sections de la TREES. |

|  |
| --- |
| **GARANTIE DE CANCUN G** |
| **THÈME G.1** Le risque de déplacement des émissions est intégré dans la conception, la hiérarchisation, la mise en œuvre et les évaluations périodiques des politiques et mesures REDD+. |
| **INDICATEUR DU PROCESSUS:** Les institutions publiques ont identifié et integré des mesures visant à prendre en compte le risque de déplacement des émissions dans la conception, la hiérarchisation, la mise en œuvre et les évaluations périodiques des activités REDD+.  Décrivez comment cet indicateur est atteint. |
|  |
| Les indicateurs structurels et de résultats n'ont pas été élaborés pour la Garantie G car ces questions sont largement traitées par les exigences d'autres sections de la TREES. |

#### Participation À d’autres programmes

*Indiquez tout programme ou projet REDD + duquel une partie ou la totalité de la zone de comptabilité a généré des crédits ou des paiements pour la performance pendant la période de rapport.*

|  |
| --- |
|  |

#### Double CoMPTAGE

*Fournissez une description du plan et des procédures utilisés pour assurer la prévention du double comptage, conformément à la section 13 de la norme TREES.*

|  |
| --- |
|  |

#### Mise en Œuvre du plan de surveillance et les Émissions pendant la pÉriode de rapport

*Décrivez comment le plan de surveillance inclus dans le document d’enregistrement de la TREES a été mis en œuvre, notant tout changement dans les méthodologies, la stratification, la quantification et la collecte ou le stockage des données, ainsi qu'une justification de chaque changement. Fournissez les résultats des émissions causées par la déforestation et la dégradation (le cas échéant) pour la période de rapport, y compris des descriptions de la façon dont les données ont été interpolées et calculées au prorata par année civile si nécessaire.*

|  |
| --- |
|  |

#### inversions

*Identifiez le compte tampon pertinent en usant l'outil d'évaluation de la contribution tampon.* *Fournissez des preuves pour les facteurs d'atténuation réclamés.*

|  |
| --- |
|  |

*Identifiez si une inversion s'est produit au cours de cette période de rapport.*

|  |
| --- |
|  |

#### PERTES

*Identifiez la déduction en raison des pertes en usant l'outil d'évaluation des pertes.*

|  |
| --- |
|  |

#### les VARIATIONS

*Résumez toutes les variations par rapport à la TREES qui ont été approuvées par le Secrétariat de l’ART et utilisées par le Participant de la TREES pendant cette période de rapport.*

|  |
| --- |
|  |

#### CLASSIFICATION

*S’il est souhaité que les réductions des émissions soient classées comme HFLD, fournissez des preuves que le Participant ou le pays du Participant répond aux critères de HFLD précisés dans la TREES pendant la période de rapport.*

|  |
| --- |
|  |

#### RÉductions des Émissions

*Quantifiez les réductions des émissions réclamées pendant la période de rapport. Veuillez inclure une copie des calculs finals avec votre soumission du rapport de suivi au registre de l’ART.*

|  |
| --- |
|  |

#### Plan de rÉalisation REDD+

*Fournissez un résumé des activités mises en œuvre pendant la période de rapport en concordance avec la stratégie du plan de réalisation REDD+ du programme, y compris une description de la manière dont les activités REDD+ ont contribué aux objectifs de développement durable indiqués dans le document d’enregistrement.*

|  |
| --- |
|  |

#### Changements

*Veuillez identifier tout changement majeur du programme depuis la soumission du dernier document à la TREES (le document d’enregistrement de la TREES ou le dernier rapport de suivi de la TREES), y compris les changements au Participant ou aux partenaires, à la zone de comptabilité et aux accords de droits de réduction des émissions ou aux plans pour obtenir des droits.*

|  |
| --- |
|  |

1. Si les institutions consultées ne sont pas considérées comme représentatives par les personnes qu'elles prétendent représenter, la consultation peut n'avoir aucune légitimité. « Sauf consultation adéquate des institutions et organisations indigènes et tribales véritablement représentatives des communautés touchées, la procédure ne répond pas aux exigences de la convention » (ILO Conseil d’administration, 282e session, 2001, GB.282/14/2). [↑](#footnote-ref-2)
2. Conformément et / ou avec complémentarité aux mesures et procédures techniques pour traiter les inversions incluses dans la section 7 de la norme. [↑](#footnote-ref-3)